Situation de l'immigration au Japon

Le Japon accueille un nombre croissant de résidents étrangers, notamment pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de son économie. Leur nombre a doublé depuis 2012 et augmenté d'environ 50 % depuis le début de la pandémie de Covid-19.

Cette croissance varie fortement selon les statuts de résidence. Elle est particulièrement visible pour les travailleurs relevant du dispositif « Specified Skilled Worker » (SSW), les titulaires du statut « Ingénieur / Spécialiste en sciences humaines / Services internationaux » et les personnes venues au titre du séjour familial.

L'augmentation de l'accueil s'accompagne toutefois d'un renforcement des exigences et des contrôles pour certains statuts. Il faut donc examiner chaque situation au regard des règles qui lui sont propres.

Comprendre son statut de résidence

Le terme « visa » est souvent employé dans le langage courant pour désigner le droit de séjourner au Japon. Pour les personnes qui y résident, ce sont surtout le statut de résidence détenu, les activités qu'il autorise et ses conditions de maintien qui doivent retenir l'attention.

Certains statuts sont liés à une activité : emploi, études, gestion d'entreprise ou activités culturelles par exemple. D'autres reposent sur une situation personnelle ou familiale, comme ceux de conjoint de Japonais ou de résident permanent. Les possibilités de travail diffèrent selon ces catégories.

L'examen d'une demande repose sur trois questions principales : l'activité ou la situation du demandeur correspond-elle au statut sollicité ? Les critères applicables sont-ils remplis ? L'ensemble de la situation justifie-t-il l'autorisation demandée ?

Selon le statut, l'administration peut notamment examiner les qualifications, l'expérience professionnelle, la rémunération, les caractéristiques de l'employeur, la réalité de l'activité ou de la vie familiale ou encore le respect des obligations administratives, fiscales et sociales.

Des évolutions différentes selon les situations

La conférence a illustré le renforcement des exigences à travers plusieurs situations : travail salarié, mutation intragroupe, création d'entreprise et études.

Pour les statuts professionnels, la réalité des fonctions exercées et leur adéquation avec le statut demandé sont essentielles. Les justificatifs attendus peuvent varier selon l'employeur, les missions et les conditions d'exercice de l'activité.

Pour les entrepreneurs, les changements présentés concernent notamment les moyens financiers et humains de l'entreprise (capital de 30 millions de yens, salarié à plein temps), les qualifications du dirigeant, les compétences linguistiques, les locaux et la vérification du projet d'entreprise.

Les évolutions relatives aux études portent notamment sur la preuve du niveau linguistique et le suivi du respect des conditions de travail accessoire.

Ces exemples montrent l'importance de vérifier les exigences propres à son dossier, ainsi que les dates d'application et les éventuelles mesures transitoires.

Le dispositif SSW et les besoins sectoriels

Le dispositif SSW répond à des besoins de main-d'œuvre dans des secteurs déterminés, notamment l'aide à la personne, l'industrie, la construction, l'agriculture, la fabrication alimentaire et la restauration.

Le SSW1 fait l'objet de plafonds d'accueil par secteur. Dans la restauration, l'octroi de nouveaux statuts de résidence a été suspendu en avril, le plafond étant déjà presque atteint : 49 290 résidents pour un plafond de 50 000 sur trois ans.

Préparer une demande de résidence permanente

Une partie importante de la conférence a été consacrée à la résidence permanente. Les trois conditions légales présentées sont la bonne conduite, la capacité à subvenir à ses besoins de manière autonome et la conformité de la résidence permanente du demandeur aux intérêts du Japon. Des dispenses existent pour certaines catégories de demandeurs.

L'appréciation du dossier ne se limite pas à un nombre d'années de présence au Japon. Elle porte également sur la continuité du séjour, la stabilité des ressources, la situation familiale et le respect des obligations fiscales, sociales et administratives.

Les évolutions présentées concernent notamment l'appréciation des revenus du foyer, la durée du titre de séjour détenu, certains parcours familiaux, la langue et l'intégration, la

scolarisation des enfants et les ressources prévisibles à la retraite.

Une demande de résidence permanente se prépare donc dans la durée, en tenant compte du parcours et de la situation de l'ensemble du foyer.

Anticiper les démarches et les changements de situation

La conférence a également abordé l'évolution des frais administratifs et la nécessité de prévoir le coût et les délais des démarches.

Un changement d'emploi, une création d'entreprise, un divorce ou le décès du conjoint peuvent avoir des conséquences sur le séjour et entraîner des démarches ou des déclarations particulières. Ces conséquences dépendent notamment du statut détenu et de la situation personnelle.

Le conseil central de l'intervention est d'anticiper : identifier les prochaines étapes de son parcours, vérifier les exigences applicables et leur calendrier, conserver les justificatifs nécessaires et préparer les éléments qui demandent du temps, comme les ressources du foyer ou l'apprentissage du japonais.